

PRINCIPALES ACTIONS ET PRESTATIONS

- Participation de nos experts dans les différentes instances de concertation avec les pouvoirs publics.
- Actions de communication et relations presse (conférences, communiqués, prises de parole, réactions en tant qu'interlocuteur représentatif, identifié et reconnu sur des thèmes d'actualité concernant notre secteur).
- Publication de commentaires et recommandations aux adhérents en liaison avec les sujets et débats d'actualité.
- Elaboration de dossiers thématiques approfondis, sous forme de cahiers, guides ou présentations de la Fédération (Acoustique, Amiante, Plomb, Incendie, Accessibilité,...).
- Site Internet d'informations destiné à tout public et site intranet réservé aux adhérents.
- Base de données normatives et réglementaires et base de données jurisprudentielles à l'attention de nos adhérents.
- Journées d'informations et ou de formations pour nos adhérents.

www.ascenseurs.fr



Fédération
des Ascenseurs
48, Bd Malesherbes
75008 Paris

Tél. : 01 40 08 04 23

Fax : 01 40 08 04 22

federation@ascenseurs.fr

www.ascenseurs.fr

Notre Charte revendique des valeurs et assure la promotion de bonnes pratiques permettant l'exercice d'une saine et loyale concurrence, garante d'efficacité, de progrès pour tous, et de satisfaction durable des clients et utilisateurs.

MISSIONS



1- Etre à l'écoute de nos adhérents

Nos adhérents offrent une grande diversité de métiers (fabricants, distributeurs, installateurs, prestataires de service,...) et de tailles (de TPE et PME locales aux grandes entreprises nationales).

La Fédération organise les travaux et les débats permettant de dégager les positions de la profession.

2- Représenter et défendre la profession

La Fédération est un interlocuteur représentatif et reconnu des pouvoirs publics. Elle participe aux débats normatifs et réglementaires.

Force de proposition et d'expertise technique, ses préoccupations permanentes sont la sécurité et l'intérêt général, à partir des réalités des métiers.

Attentive aux textes, elle suscite si nécessaire les clarifications utiles à leur mise en œuvre.

3- Informer et promouvoir

La Fédération contribue à un travail d'information sur les évolutions de la réglementation auprès :

- de ses adhérents et plus globalement de la profession
- des représentants des grands acteurs du secteur
- de l'ensemble des publics concernés (prescripteurs, propriétaires, gestionnaires, utilisateurs,...), avec le relais des médias.
- des propriétaires et gestionnaires, relative à la gestion quotidienne des équipements.

Elle favorise la promotion de nos métiers auprès de divers publics et en particulier des jeunes.

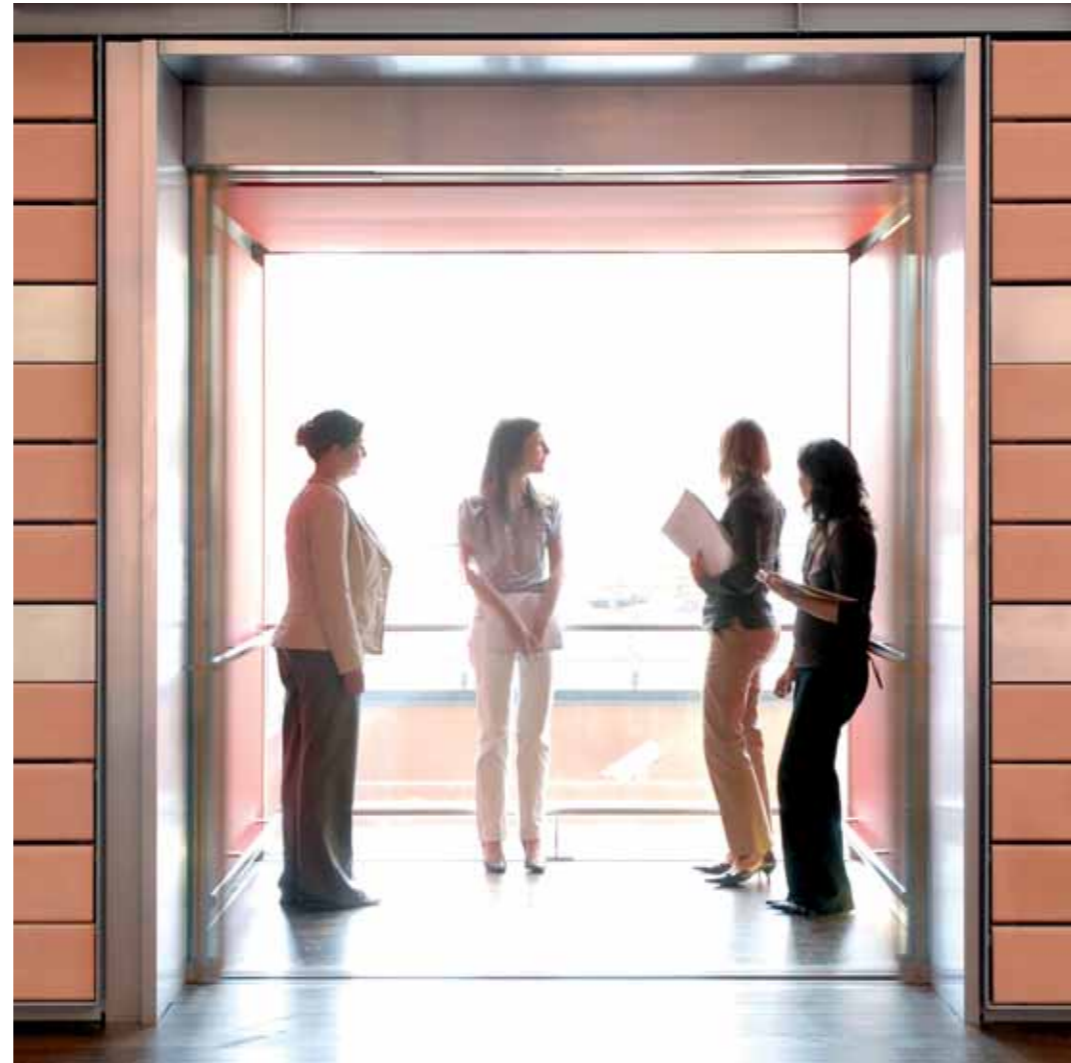
Elle sensibilise l'ensemble des acteurs et décideurs à l'importance du rôle de nos équipements au cœur de l'urbanisme moderne (vieillesse de la population, accessibilité pour tous).

La Fédération sensibilise les utilisateurs au bon usage des équipements pour leur sécurité et leur confort quotidien.



LA FÉDÉRATION DES ASCENSEURS...

C'est l'organisation professionnelle représentative des ascensoristes opérant en France. Elle regroupe une centaine d'entreprises de tailles et de structures très diversifiées couvrant plus de 90% de l'activité du secteur en France.



Une organisation représentative
Un interlocuteur reconnu
Une capacité de proposition et d'expertise

... À L'ÉCOUTE ET AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS



ORGANISATION

Une structure permanente assure les contacts et le fonctionnement quotidien de la Fédération.

- Animation et direction

La direction de la Fédération est assurée par un Comité Directeur qui définit les orientations stratégiques et procède aux validations des travaux et propositions des commissions.

- Commissions et groupes de travail

Selon les thèmes, les travaux sont conduits au sein de différentes commissions auxquelles sont éventuellement rattachées des groupes de travail spécifiques permanents ou temporaires.

1- Commission Technique

Assure un rôle d'expertise pour toute étude et concertation (notamment avec l'AFNOR) sur les textes normatifs et réglementaires concernant nos équipements et leurs mises en œuvre.

2- Commission Réglementaire et Juridique

Assure le suivi de l'environnement réglementaire et juridique général concernant nos métiers et prestations.

3- Commission Sociale

Assure le suivi des aspects humains et sociaux notamment des actions en matière de recrutement et formation ainsi que des conditions de travail et de sécurité des intervenants.

4- Commission Communication

Assure la préparation et la coordination des actions de communication notamment relations presse, site Internet ainsi que toute organisation ou participation à des événements concernant notre secteur.

5- Commission PME

À l'écoute des PME, elle recueille leurs attentes, exprime leurs positions spécifiques et organise des actions d'informations répondant à leurs besoins.

